

GONDRIY (*Henri-Ernest*), Inspecteur général de l'État Indépendant du Congo (Gand, 9.2.1845-Boma, 18.5.1889).

Ingénieur honoraire des Ponts et Chaussées, il était directeur d'Administration aux Chemins de fer de l'État lorsqu'il fut sollicité pour partir au Congo en qualité d'inspecteur

général et pour remplir les fonctions de Gouverneur général en cas d'absence du titulaire et du Vice-Gouverneur général.

Gondry est le premier haut fonctionnaire appartenant à l'Administration civile belge qui se rend au Congo; sa haute valeur morale et professionnelle justifiait le choix dont il était l'objet.

Nommé par décret du 1^{er} janvier 1889, il s'embarque à Lisbonne le 6, pour arriver à Boma le 31 du même mois. Il y est reçu par le Vice-Gouverneur général Ledeganeck, qui, ayant offert sa démission, est en instance de départ.

Gondry, conscient des lourdes responsabilités qu'il aura à assumer, se plonge immédiatement dans le travail. Son enthousiasme pour l'Œuvre Royale, dont il entrevoit le brillant avenir, se manifeste dans ses correspondances et se traduit par une ardente application à son labeur, qui lui fait négliger de prendre le repos nécessaire.

Le 18 mai 1889, il succombe à une congestion cérébrale.

La droiture de son caractère, sa haute conscience de ses devoirs lui avaient rapidement gagné le respect et l'affection de tous.

4 décembre 1949,
A. Engels.

L. Lejeune, *Vieux Congo*, pp. 210-212. — A. Chapaux, *Le Congo*, p. 619. — *Mouv. géogr.*, 1889, pp. 147-150. — *A nos Héros col.*, p. 260. — *Le Congo ill.*, 1892, p. 57. — *Bull. S.R.G.*, Anvers, 1907-1908, p. 1510.